

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés,
Notaires ", code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO
(Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE de TOX (Haute-Corse)

Date de l'acte : 14 mars 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Mademoiselle Andrée **CALENDINI**, demeurant à SAINT FLORENT (20217) Résidence du Port. Née à TOX (20270) le 15 septembre 1931. Décédée à SAINT-FLORENT (20217) le 6 mai 2023.

La jouissance exclusive des biens a été reprise par le fait de la jonction de possession pour la totalité en pleine propriété, par suite d'une possession publique, paisible, continue, et non équivoque depuis plus de trente ans du bien suivant :

Dans un ensemble immobilier lieudit 236 rue A Traversa : section C n° 210 pour 02a 71 ca : **lot 30** : une cave avec sous-sol au rez-de-chaussée, située à l'angle de la maison côté Sud et en bordure de route départementale. Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Olivier LE HAY
Notaire associé**